

Image not found or type unknown



Partage d'un bien immobilier lors d'une séparation

Par **Olivier91**, le **08/01/2013** à **22:42**

Bonjour, rnSuite à notre séparation (Concubinage), nous devons partager un appartement acquis en commun (50/50). Ce bien est complétement payé.rn rnPar contre, je souhaite lui laisser entierement ce bien en occasionnant le moindre frais. En fait lui faire don de ma part.rn rnD'abord Est ce possible ? Et comment dois je m'y prendre. rn rnCordialement, rnOlivier